



MAGAZINE

metaa
FO

ACTUALITÉS

ADAPTATION DES DURÉES DE PFMP, CONCOURS DES MÉTIERS 2022, CALENDRIER DES EXAMENS DE LA VOIE PRO

PERSONNELS

VIE SCOLAIRE ET AED, DDF ET LES MISSIONS DANS LES CFA-GRETA, CONTRACTUELS, HANDICAP

RÉMUNÉRATION

CESU, MUTUELLE DES AGENTS, INDEMNITÉ GIPA 2021

ET + ENCORE



LE SNETAA EXIGE

**UN VRAI PARCOURS SUPÉRIEUR
POUR NOS BAC PRO**

PSYCHOLOGIE

L'ADHÉSION AUX THÉORIES DU COMLOT

LA TRIBUNE

JOSÉPHINE BAKER ET LES HABITS NEUFS DE L'EMPEREUR

RETRAITES

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL

LAP N° 594 - DÉCEMBRE 2021 - 1,30 € - CPPAP 01255 S 07264 ISSN 1278 5450 - WWW.SNETAA.ORG



LE SNETAA ORGANISE :

SÉMINAIRE JEUNES ADHÉRENTS

JEUDI 13 &
VENDREDI 14
JANVIER 2022

- Favoriser l'égalité des voies d'enseignement adaptées à chaque public
- Défendre les diplômes nationaux et le développement des formations du CAP au BTS en LP
- Défendre la laïcité

ÉDITO

EDILLO

LE SNETAA-FO : L'OUTIL EFFICACE AU SERVICE DES PLP ET DES CPE

Avec les secrétaires nationaux, je rencontre les collègues sur le terrain pour encore mieux porter leur voix. **Ils sont tous éreintés dans une période si... particulière où un virus continue à brouiller la vie des gens partout dans le monde.** Ce monde, notre monde qui change et où s'entrechoquent des idéologies sans réussir à contenir les violences suscitées par les colères et les revendications légitimes. La crise de la représentation est à son paroxysme dans toutes les démocraties occidentales. Les gouvernements font face à des oppositions frontales, irruptives qui disparaissent souvent comme elles sont nées. Massivement, les partis politiques sont désertés ; ils ne parviennent plus à se faire entendre quand l'offre politique est pourtant large.

Toutes les organisations subissent la défiance des citoyens. Y compris les organisations syndicales. Des collectifs se montent partout, des conventions, des groupes qui naissent sur les réseaux sociaux mais aussi des individus qui ne représentent souvent qu'eux-mêmes ; la « toile » leur permet d'exister, parfois de hurler autant leurs ressentiments que de voler les revendications fort légitimes. **« Récup » et « instrumentalisations » sont aujourd'hui systématiques dans un nouveau monde connecté autant formidable... qu'effrayant.** Comment l'outil des travailleurs, le syndicat, ne serait-il plus le recours systématique des salariés ? **Au SNETAA-Fo, depuis toujours, nous veillons scrupuleusement à être l'outil - totalement indépendant des mouvements et partis politiques - au seul service de ses adhérents et de l'enseignement professionnel initial public et laïque. La boussole du SNETAA-Fo : être efficace pour le collègue et faire aboutir les revendications que les adhérents se donnent. Et le SNETAA y parvient, sans renoncer à RIEN !**

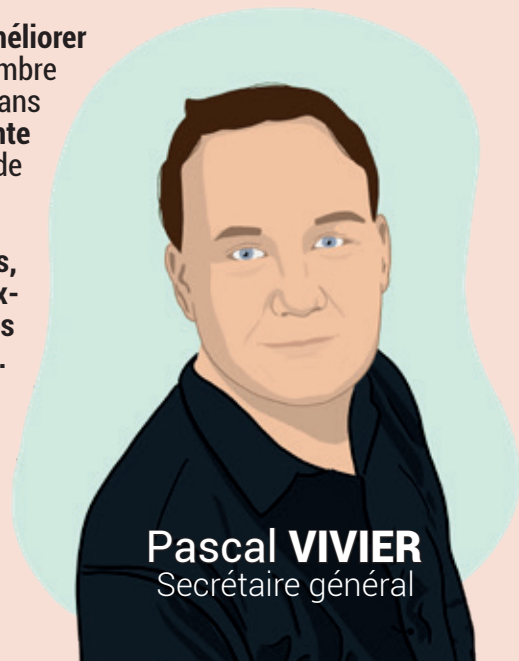
Le SNETAA, c'est le premier syndicat des lycées professionnels depuis 1948. Il n'a ni besoin de hurler avec les loups ni besoin de radicaliser son discours quand **notre objectif est lui réellement radical : faire aboutir nos revendications, réussir à faire changer la donne !** Ce n'est pas une organisation exclusivement de militants et d'élus qui s'auto-satisfont de « penser bien » et de savoir ce qui est bien pour les autres... ça n'a jamais été un programme bien enthousiasmant pour les collègues. **C'est d'abord une organisation d'adhérents, libres en conscience, se donnant les militants qui les représentent réellement.** C'est pour cela que les militants du SNETAA sont toujours parmi leurs collègues, à les écouter, à les informer, à les aider, à les conseiller, à les entendre pour devenir des porte-voix efficaces qui changent le réel. **Nos militants font la fierté du SNETAA !**

L'obligation du SNETAA, c'est d'abord d'assurer l'emploi. Ensuite de faire améliorer significativement les conditions de travail devenues difficiles pour un grand nombre d'entre nous. **C'est faire changer notre quotidien !** Pour des avancées réelles dans la vie de nos collègues. **La liste des avancées du SNETAA est impressionnante** quand d'autres voudraient qu'on renverse la table. Dans quel but ? Au service de qui ? de quoi ?

On va continuer à dénoncer les scandales : nos conditions de travail dégradées, nos salaires qui ne sont pas à la hauteur ! Mais on dira aussi les réussites exceptionnelles des PLP, des CPE tous les jours ainsi que ce qu'accomplissent nos établissements spécifiques de l'enseignement professionnel initial public et laïque.

Le SNETAA-Fo, c'est cela : c'est votre outil ! Alors, utilisez-le !

Bonnes vacances et bonnes fêtes de fin d'année !



Pascal VIVIER
Secrétaire général

SOMMAIR



IAP
MAGAZINE

L'AP N° 594
EST UNE PUBLICATION DU
SYNDICAT NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ACTION AUTONOME **FORCE OUVRIÈRE**

RÉDACTION

SNETAA-FO 417 Bureaux de la Colline 92213 SAINT-CLOUD Cedex

Tél.: 01 53 58 00 30 | snetaanat@snetaa.org

CPPAP 0125 S 07264 ISSN 1273 5450

Directeur de la publication : Pascal VIVIER

Responsable éditorial : Alain-Romain NITKOWSKI

Directeur artistique : Wanderson RIBEIRO

Coordination éditoriale : Brigitte VINCENT-PETIT

Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO

Couverture : Tony GIRARDIN

Illustrations : Zaïtchick, Colm, Alice CAROÇA

Images : 123rf.com | Imprimé en France



ACTUALITÉS 06

ADAPTATION DES DURÉES DE PFMP ; CONCOURS DES MÉTIERS 2022 ;
CALENDRIER DES EXAMENS DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

LA TRIBUNE 08

JOSÉPHINE BAKER ET LES HABITS NEUFS DE L'EMPEREUR

PÉDAGOGIE 10

L'EREA : UN MICROCOSME MÉCONNU

LAÏCITÉ 11

LA LAÏCITÉ N'APPARTIENT À PERSONNE

PSYCHOLOGIE 12

L'ADHÉSION AUX THÉORIES DU COMLOT

EN COUVERTURE 14

LE SNETAA EXIGE UN VRAI PARCOURS SUPÉRIEUR POUR NOS BAC PRO

PERSONNELS 16

VIE SCOLAIRE ET AED ; DDF ET LES MISSIONS DANS LES CFA-GRETA ;
CONTRACTUELS, HANDICAP, RETRAITES ET PLUS ENCORE

RÉMUNÉRATION 20

CESU ET GARDE D'ENFANT ; FINANCEMENT DE LA
MUTUELLE DES AGENTS ; L'INDEMNITÉ GIPA 2021

HORS DE FRANCE 21

SITUATION DIFFICILE POUR LES LYCÉENS GUYANAIS ; FIN D'ANNÉE PERTURBÉE EN
NOUVELLE-CALÉDONIE ; SITUATION SOCIALE COMPLIQUÉE EN GUADELOUPE

BRÈVES 22

CULTURE 24

ADAPTATION DES DURÉES

DE PFMP DES DIPLÔMES PROFESSIONNELS POUR LA SESSION 2022

Deux textes aménageant les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) pour se présenter aux différents diplômes de l'enseignement professionnel (CAP, bac pro, brevet professionnel, brevet des métiers d'arts, diplôme de technicien des métiers du spectacle et MC) ont été votés en CSE le 18 novembre 2021. Pour rappel, ces textes ne concernent que la session 2022.

Le décret définit les durées de PFMP exigées pour se présenter à l'examen, par dérogation au code de l'éducation.

Pour les candidats sous statut scolaire ayant commencé le cursus...

Avant le 1^{er} septembre 2021, la durée de PFMP peut être réduite comme suit :

- * baccalauréat professionnel : **douze semaines pour le cursus en trois ans, dix semaines pour le cursus en deux ans ;**
- * CAP : **huit semaines pour les cursus en deux ou trois ans ;**
- * brevet des métiers d'art et diplôme de technicien des métiers du spectacle : **huit semaines pour le cursus en deux ans.**

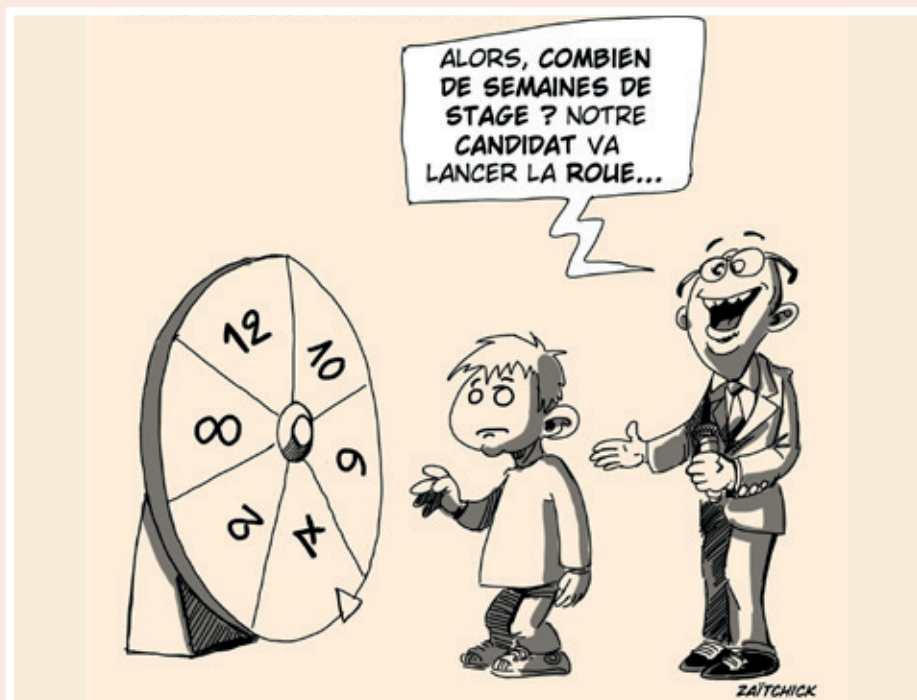
À compter du 1^{er} septembre 2021, au titre d'une préparation du diplôme en un an, ou pour l'obtention du diplôme de la mention complémentaire :

- * **la durée prévue par le référentiel est inchangée.**

Dans les DROM et TOM, ces durées sont réduites de 2 semaines que le candidat ait commencé le cursus menant à l'examen avant le 1^{er} septembre 2021 ou non.

Pour les candidats stagiaires de la formation professionnelle continue, la durée est réduite de 2 semaines (4 semaines dans les DROM et TOM), sans que le nombre total de semaines puisse être inférieur à 4.

Ce nombre de semaines reste bien entendu toujours un minima pour les jeunes qui n'ont pas pu suivre pendant cette période de Covid-19 l'ensemble de leurs PFMP prévues aux référentiels.



Ce décret permet également aux candidats scolaires ou stagiaires de la formation professionnelle continue d'effectuer leur PFMP dans des secteurs professionnels connexes lorsque tout ou partie d'une PFMP doit se dérouler dans un secteur dont les professionnels sont tenus de présenter un justificatif relatif à leur statut vaccinal concernant la Covid-19 pour exercer ou dans des lieux dont l'accès est subordonné à la présentation d'un pass sanitaire. Cependant, cette possibilité n'est pas de droit ; les candidats qui voudront en bénéficier devront formuler auprès du recteur, et par l'intermédiaire de leur établissement d'enseignement ou de leur organisme de formation, une demande qui sera examinée par les corps d'inspection de l'Éducation nationale.

L'arrêté reprend quant à lui deux dispositions déjà mises en œuvre à la session d'examens 2021 des diplômes professionnels.

Il vient reconduire les souplesses admises pour **faciliter l'organisation des PFMP et la réalisation des évaluations par contrôle en cours de formation** durant le cursus du candidat et en vue de sa présentation à la session d'examen 2022 :

- d'une part, les PFMP peuvent être fractionnées (même lorsque le référen-

tiel de l'examen présenté spécifie qu'un certain nombre de semaines doivent être consécutives) ;

- d'autre part, le calendrier répartissant les situations d'évaluation constitutives du contrôle en cours de formation prévu par le référentiel du diplôme présenté, peut être modifié après concertation avec l'équipe pédagogique de l'établissement d'enseignement ou de l'organisme de formation.

Le SNETAA-FO prend acte de ces nouvelles dispositions qui tiennent compte de l'impact de l'épidémie de Covid-19 au cours de ces 3 dernières années sur la préparation des diplômes de la voie professionnelle.

Cependant, le SNETAA-FO reste très attentif à ce que ces dispositions réglementaires soient partout rigoureusement respectées. Cette situation exceptionnelle ne doit en effet pas être un prétexte pour déréguler l'organisation des PFMP ce qui *in fine* entraînerait une dégradation des conditions de travail des PLP.

Si vous rencontrez un quelconque problème, n'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants locaux du SNETAA-FO !

Nous vous soutenons au quotidien.

CONCOURS

GÉNÉRAL DES MÉTIERS |
SESSION 2022

Le concours général des métiers est ouvert à seize spécialités de baccalauréat professionnel, dont la liste figure en annexe de la note de service du 20 octobre 2021, ainsi qu'au brevet des métiers d'art ébéniste.

Il repose sur une épreuve professionnelle en deux parties, disjointes dans le temps, dont la nature, la définition et la durée sont précisées en annexe de cette même note de service.

Les inscriptions des établissements et les inscriptions des candidats s'effectuent en ligne sur l'application CGweb (<https://www.cgweb.education.gouv.fr>), du mercredi 10 novembre au jeudi 2 décembre 2021 minuit (heure de Paris), date impérative de clôture des inscriptions.

La première partie de l'épreuve se déroulera le mardi 8 mars 2022 pour toutes les spécialités.

La seconde partie de l'épreuve se déroulera entre le lundi 9 mai et le lundi 30 mai 2022.

Le jury délibère et transmet le palmarès le mercredi 1^{er} juin 2022 au plus tard.

Les lauréats qui ont obtenu un premier, deuxième ou troisième prix seront invités à la cérémonie de remise des prix qui se déroulera à Paris au cours de la première quinzaine de juillet 2022.



CALENDRIER

DES EXAMENS DE LA VOIE PROFESSIONNELLE
POUR LA SESSION 2022

Parues au B.O. n° 36 du 30 septembre 2021, les dates des épreuves terminales d'examens sont les suivantes :

CAP	<p>À l'exception de la Nouvelle-Calédonie, les épreuves écrites d'enseignement général auront lieu, pour la session normale, les jeudi 2 et vendredi 3 juin 2022.</p> <p>Les épreuves de remplacement correspondantes se dérouleront les lundi 19 et mardi 20 septembre 2022.</p>
BAC PRO	<p>Épreuves écrites du domaine général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mardi 14 juin 2022, français, histoire-géographie et EMC ; - mercredi 15 juin 2022, PSE, économie-droit et économie-gestion ; - jeudi 16 juin 2022, arts appliqués et cultures artistiques ; <li style="padding-left: 20px;">- jeudi 23 juin 2022, LVA ; <li style="padding-left: 20px;">- vendredi 24 juin 2022, LVB. <p>Les épreuves écrites de remplacement concernées se dérouleront mardi 6, mercredi 7, jeudi 8, vendredi 9 septembre et du lundi 12 au vendredi 16 septembre 2022.</p> <p>Épreuves pratiques et écrites sur support informatique (mathématiques et physique-chimie) : du lundi 23 mai au vendredi 3 juin.</p>

Le détail des horaires est défini dans les annexes V et VIII (bac pro) et IX et X (CAP) de cette note de service.

Les épreuves de longue durée du baccalauréat professionnel (durée supérieure ou égale à 6 heures) pourront faire l'objet d'une interruption d'une demi-heure pour le déjeuner des candidats, pris sur place.

La durée de l'épreuve concernée sera alors prolongée de trente minutes.

Les recteurs et vice-recteur d'académie concernés arrêteront les dates des autres épreuves pratiques et orales.

L'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel se déroulera dans l'ensemble des académies jusqu'au **vendredi 8 juillet 2022 inclus**.

La session se terminera au plus tard le **vendredi 8 juillet 2022 au soir**.



JOSÉPHINE BAKER ET LES HABITS NEUFS DE L'EMPE- REUR

Ce délicieux conte d'Andersen nous rappelle que le bon sens triomphe des sophismes les plus habiles, et qu'il ne faut pas mépriser les avis dictés par l'innocence et le bon sens.

On se rappelle l'histoire : deux escrocs ont persuadé l'Empereur qu'ils étaient capables de tisser une étoffe merveilleuse que seuls les sages pouvaient voir, et qui restait invisible aux sots. L'Empereur en commande aussitôt une tenue, les

tailleurs font semblant de manipuler le tissu précieux pendant des jours, et lors des essayages, l'Empereur qui ne voit que leurs mains vides ne voulant naturellement pas passer pour un sot, s'extasie sur la beauté du tissu, comme après lui tous les courtisans. Lorsqu'enfin il défile devant le peuple pour montrer ses nouveaux habits, chacun applaudit également pour qu'on ne devine pas sa bêtise, sauf un petit enfant candide qui s'exclame soudain que l'Empereur est tout nu.

Ce qui donne confiance en l'avenir de la démocratie, c'est la simplicité de ses principes. Simplicité qu'on pourrait croire originelle. Loin de là ! c'est une simplicité

conquise contre tous les efforts déployés pendant des siècles pour obscurcir, embrouiller, complexifier : contre les échafaudages intellectuels invraisemblables destinés à prouver la divinité du roi, la supériorité d'une race, d'un sexe, d'une classe, d'une caste, la vérité d'une révélation ou d'une religion... Simplicité de la raison, conquise contre les subtilités métaphysiques et théologiques des autorités en place ou des doxai dominantes.

On voit de notre temps s'emballer ainsi la frénésie conceptuelle, avec la contagion vertigineuse d'une mode, dans l'élaboration de théories du genre ou des identités, où la rapidité des manipulations intellectuelles hypnotise et dérouté le spectateur qui ne

sait plus où est la simple vérité, comme dans ces jeux d'argent pratiqués à la saute, où il faut deviner sous quelle boîte se trouve la boule... Or, pour le bonheur de la république et de la démocratie, nos principes sont clairs et lumineux : liberté, égalité, fraternité ; on ne peut longtemps ruser avec ça. On n'ignore pas toutes les fois dans l'Histoire où ils ont été détournés et violés, mais ce n'est pas parce que la France a commis des crimes - on pense bien sûr à la période coloniale - qu'il faudrait remettre en cause cette devise simple, car c'est toujours malgré ses principes que ces crimes ont été commis, non en vertu d'eux.

Cette simplicité lumineuse, c'était celle de Joséphine Baker, figure sublime de l'universalisme français qu'on célèbre aujourd'hui à juste titre, et qui a tout pour inspirer nos jeunes élèves. Tout aura sans doute été dit sur elle à l'occasion de son entrée au Panthéon, mais regardons plus précisément sa vie à la lumière de la devise républicaine, qu'elle avait faite sienne et qui résumait toute la morale et la philosophie dont elle se réclamait.

La liberté ? C'est elle : rien n'a jamais pu freiner Joséphine ni la contenir. Chaque fois qu'on croit la tenir, elle échappe aux carcans. Ses jeux de jambes et de fesses nous amènent-ils à l'extrême de la tension érotique, qu'aussitôt les pitreries, les grimaces, les clowneries, les yeux qui roulent dans leurs orbites nous lancent dans une autre direction. On l'imagine déjà toute jeune, dans les maisons blanches où elle travaillait, amuser les petits enfants en faisant la négresse méchante. Les pires clichés racistes sur les Noirs, elle se les approprie, elle les fait exploser en les poussant au paroxysme, elle les sublime en les détournant au profit de son art, salué et admiré par les plus grands intellectuels de son temps. Sa liberté amoureuse ? Totale : bisexuelle, mariée plusieurs fois, frivole, elle ne semble jamais se soucier de l'étiquette qui pourrait catégoriser sa trépidante vie sexuelle. Elle vit d'abord : chez elle, toujours comme chez Sartre, « l'existence précède l'essence ». Sa liberté politique ? Totale aussi. Est-elle entravée aux États-Unis, elle se fera française ! La France est occupée, elle choisit la France Libre ! Elle ne se laisse imposer aucune étiquette et se méfie de toutes les théories : le FBI l'accuse de communisme et d'activités antiaméricaines, les militants noirs lui reprochent sa liberté et son

éclectisme. Elle répond fermement : « Ces mots me choquent. Ne me parlez pas de pouvoir noir. Tous les pouvoirs sont les mêmes et cette forme de discrimination me déplaît énormément. »

L'égalité ? C'est véritablement sa passion, son évidence tranquille et en même temps sa blessure, depuis cette nuit de 1917, à Saint Louis du Missouri - elle avait onze ans - où terrée dans la maisonnette de bois et de carton, à la lueur des incendies, elle entendait les membres du Ku Klux Klan exciter les Blancs au massacre... Passion renouvelée, blessure rouverte chaque fois qu'on lui refuse l'entrée d'un hôtel ou d'un restaurant, même à New York alors qu'elle est déjà célèbre dans le monde entier.

La fraternité ? C'est proprement son utopie, lorsqu'elle veut faire de son château des Milandes un lieu de rencontre de la fraternité universelle, lorsqu'elle construit avec ses douze enfants adoptifs venus des quatre coins du monde sa « tribu arc-en-ciel ». Ce sont aussi ses conversations interminables sous la tente, dans le désert de Libye, avec ces soldats de tous horizons, arabes, africains, juifs, grecs, rassemblés par l'espoir ou l'illusion d'un monde meilleur, auxquels, dans le cadre de la propagande aux armées, elle vient généreusement et humblement offrir le spectacle d'un corps tellement désirable. La fraternité, c'est aussi la joie, la tendresse qui circule autour d'elle, qui se révèle par exemple dans cette émouvante attention des paysans du Périgord : le hameau des Mirandes, où se trouve son château, a pris le nom de Milandes, pour éviter à la douce Joséphine d'avoir à prononcer le -r trop difficile pour son gosier.

Joséphine vit avant de penser, et sa pensée découle naturellement de sa vie. Liberté, égalité, fraternité, c'est d'abord pour elle débarquer au Havre avec ses camarades, prendre le train pour la gare Saint-Lazare, en descendre pour entrer dans une brasserie, commander un café et des croissants, et simplement être servie avec le sourire. Et aussitôt d'adorer la France, de se vouloir française et d'entrer en résistance pour la défendre ! Si elle est naturellement universaliste, c'est bien parce qu'elle compte pour rien les différents écrans (famille, clan, race...) qui séparent l'individuel de l'universel. On le voit dans son étonnant discours de Washington - juste avant celui de Martin

Luther King, « *I have a dream* » - où elle refuse tout autre identité que d'être une femme, Joséphine : « On vient de me transmettre un petit message. C'est une invitation à venir rendre visite au président des États-Unis, chez lui, à la Maison Blanche. Je suis très honorée. Mais je dois vous dire que ce n'est pas la femme de couleur - la Noire, comme vous dites aux États-Unis, qui ira là-bas. C'est une femme. C'est Joséphine Baker. »

Voilà qui nous ramène aux grands débats actuels qui agitent notre société : ou bien l'on considère que le plus précieux de l'être humain ce sont ses identités particulières de genre, de sexe, de race, de religion, qu'il a le devoir de creuser, d'affiner, de revendiquer et de conserver ; ou bien, au-delà des particularismes, on cherche et on valorise ce que les hommes et les femmes de la Terre ont en commun et qui les rend semblables, frères et sœurs, et alors on fait le choix de l'universalisme, c'est-à-dire du refus de compliquer ce qui est simple, limpide comme la raison et comme l'amour entre les Hommes.

On se laisse parfois aller à rêver que les rapports humains soient plus bienveillants, plus faciles, et, en quelques occasions, on croit possible l'harmonie, comme dans ce fragment d'Épicure : « L'amitié mène sa danse autour de la Terre, nous invitant tous à nous réveiller pour prendre conscience de notre aptitude au bonheur. » C'est en tous cas le sentiment qui m'anime ce soir, en regardant toute émue Joséphine Baker, ma concitoyenne, honneur de la France, entrer au temple des grands Hommes.



Delphine GIRARD

delphine.girard@snetaa.org



L'EREA :

UN MICROCOSME MÉCONNU

La France compte 78 établissements régionaux d'enseignement adapté. Cinq accueillent des élèves handicapés visuels, 2 des élèves handicapés moteurs, les autres accueillent des élèves « qui connaissent des difficultés scolaires importantes et persistantes qui peuvent être accompagnées de difficultés sociales faisant obstacle à leur réussite ». Cela concerne environ 10 000 élèves.

Les orientations des élèves en EREA sont faites par :

- la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) pour les élèves présentant un handicap moteur ou sensoriel ;
- la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEA) pour les élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables.

La particularité de la prise en charge des élèves d'EREA est liée à la présence d'un internat éducatif. L'encadrement à l'internat était assuré en grande majorité par des personnels du premier degré mais, depuis 2017, leurs missions ont été redéfinies et ils sont remplacés peu à peu par des AED.

Les formations en EREA sont organisées en référence aux enseignements du collège ou du lycée professionnel. Elles permettent d'acquérir au moins une qualification de niveau 3. Les effectifs des classes ne devraient pas excéder 16.

Pour la classe de 6e, l'objectif est d'accueillir les élèves et de faciliter leur adaptation. Concrètement, depuis 2017 très peu d'élèves sont affectés dès la 6e puisque le pallier d'orientation autrefois post CM2 est désormais post 6e. On parle toutefois de « pré-orientation dès la classe de 6e ».

La deuxième année du cycle central (5e et 4e) permet aux élèves d'accéder aux ateliers de l'EREA.

Pour le cycle qualifiant (3e), l'objectif est d'engager l'orientation vers une formation qualifiante (LP, EREA, CFA). Il se traduit au sein de l'EREA par une première formation professionnelle, inscrite dans un champ professionnel. Les élèves effectuent des stages en entreprise. Ils se présentent également à l'examen du CFG (certificat de formation générale) ou du DNB pro.

Enfin, le cycle qualifiant (CAP) a pour objectif est de préparer les élèves aux CAP proposés au sein de l'EREA.

Le SNETAA-FO défend les EREA qui donnent toute leur place aux PLP dans le cadre de l'enseignement adapté.

LA LAÏCITÉ

N'APPARTIENT À PERSONNE !

Depuis les actes ignobles commis par les intégristes islamiques ces dernières années, nous assistons régulièrement, et d'autant plus en période préélectorale, à l'appropriation du terme « laïcité » ou sa déclinaison qualificative « laïque » par les dirigeants d'organisations politiques diverses et variées.

Opposer les populations en raison de leur religion n'a absolument rien à voir avec la laïcité, ne leur en déplaise.

La laïcité n'appartient à personne et surtout pas à eux !

Au contraire, il revient à chacun le devoir de la mettre en œuvre dans le strict respect de la loi de 1905 de séparation des églises et de l'État et notamment à travers...

- l'article premier : « La République assure la liberté de conscience » ;
- l'article 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ».

La laïcité n'est donc pas antireligieuse puisqu'elle permet à chacun de croire ou ne pas croire et fait de la séparation des sphère privée et publique un préalable incontournable.

Dans le précédent AP magazine, nous relations le contenu de l'arrêté du 16 juillet 2021 fixant les enjeux relatifs au continuum de formation obligatoire des personnels enseignants et d'éducation concernant la laïcité et les valeurs de la République.

Une de ses phrases doit nous guider dans notre combat pour la défense de

l'enseignement professionnel public et laïque : « L'École trouve également dans la République un régime et un idéal garantissant la transmission des savoirs et l'éducation des élèves, à l'abri des pressions diverses, des idéologies et des communautarismes. »

Ainsi, peut-on accepter qu'une femme ne puisse travailler après ses études sous prétexte que cela soit interdit par la communauté à laquelle elle appartient ?

De même, que penser du battage gouvernemental médiatisé à tout-va pour la promotion du tout-apprentissage ?

Il s'agit bel et bien de pressions et d'une idéologie développées depuis des décennies. Nous le savons tous : un des objectifs premiers des entreprises est de faire des bénéfices. Pour cela, l'aubaine de pouvoir former des ouvriers à leur seule et propre activité par le biais de l'apprentissage est grande et les aides financières importantes.

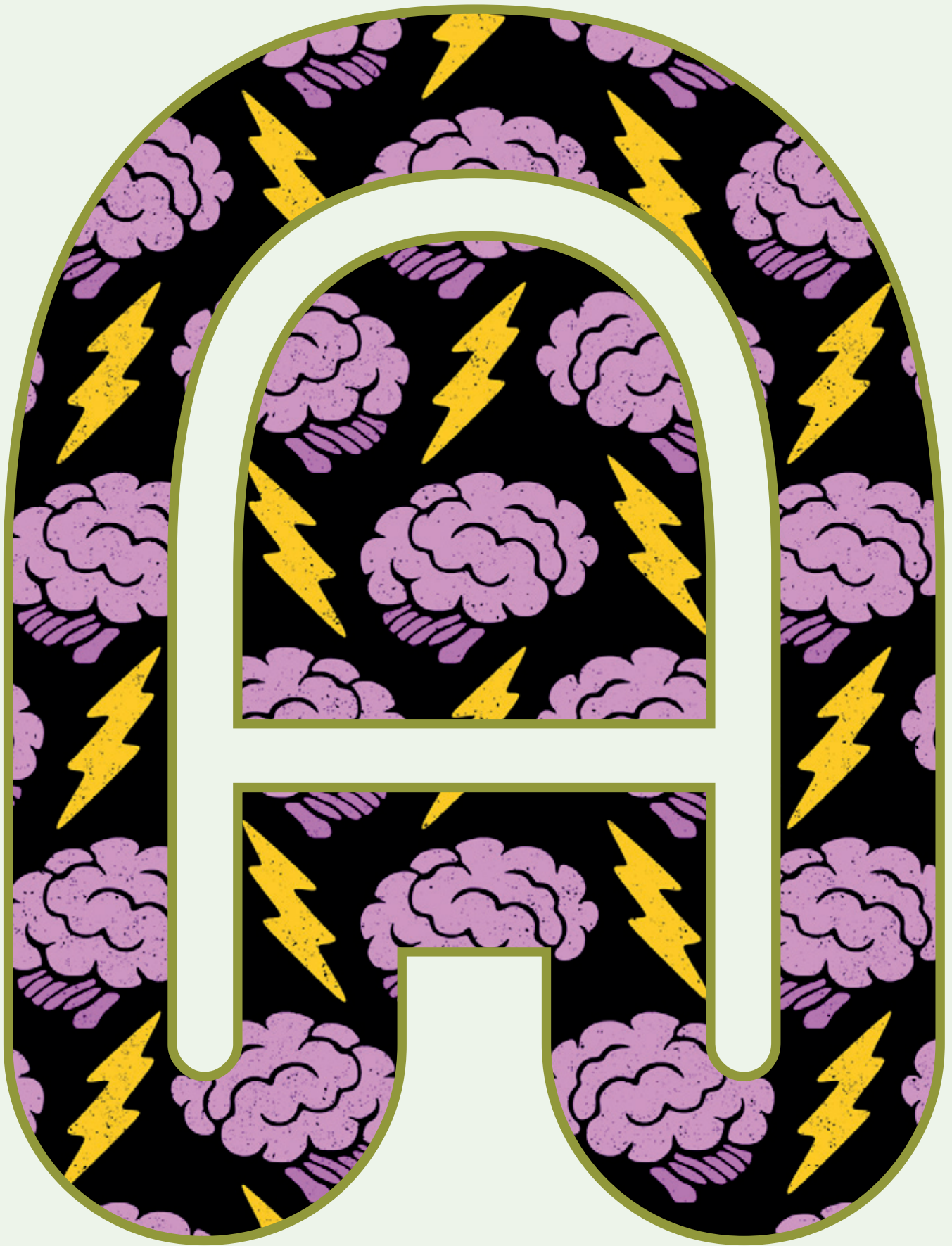
Si tous ces moyens financiers publics étaient dévolus aux LP, SEP ou EREA, les PLP pourraient enseigner dans de bien meilleures conditions.

Nul besoin pour elles de former les citoyens éclairés de demain, capables de réfléchir et de se forger un esprit critique en toute conscience.

Indépendant de toute organisation politique, le SNETAA-FO, fidèle à ses valeurs, ne donnera aucune consigne de vote à ses adhérents.

Pour autant, il ne manquera pas de les interroger sur ce sujet global si important de la laïcité, laissant chaque adhérent face à son choix citoyen.





A POUR ADHÉSION

L'ADHÉSION AUX THÉORIES DU COMLOT

Nous avons tous entendu des discours du type « le coronavirus a été créé en laboratoire, il aurait même été breveté, son vaccin contiendrait des nanotechnologies et les autorités voudraient le rendre obligatoire pour contrôler la population... » Depuis qu'elle a débuté, la pandémie de Covid-19 se double d'une épidémie de théories complotistes.

Lorsqu'on est confronté à un événement tel que la pandémie de Covid, on peut être tenté de chercher une explication claire et simplifiée à une situation complexe. Donner un sens à ce qui nous arrive dans un monde comme le nôtre est difficile. Les explications toutes faites ont alors pour mission de nous rassurer en nous évitant de trop réfléchir.

Ce serait une erreur de penser que les personnes qui croient aux théories du complot ne seraient pas intelligentes.

Nous sommes tous susceptibles d'avoir des croyances irrationnelles. Nous confondons trop souvent intelligence et rationalité. C'est la raison pour laquelle il est possible d'être quelqu'un de brillant tout en prenant des décisions incohérentes et en ayant des croyances absurdes. Par exemple, si l'on vous dit que, pour guérir du Covid, il suffit de prendre un médicament miracle, une faible complexité cognitive peut porter à croire à ce genre d'affirmation.

Voici un autre exemple. Complétons la phrase : « Les parents de Toto ont trois enfants, Pim, Pam et... ». Presque tout le monde pense aussitôt « Poum », qui est la réponse intuitive et... fautive. En effet, si les parents de Toto ont trois enfants, le troisième est forcément Toto ! Si vous répondez correctement à cette question, cela ne veut pas dire que vous êtes plus intelligent, mais que vous avez un meilleur système d'alarme cognitif, qui vous engage à ne pas accepter sans analyse la première réponse.

Il est difficile de comprendre l'émergence et le succès des théories du complot sans tenir compte de la dimension sociologique.

On peut retrouver des théories du complot chez des personnes qui ont l'impression d'être dans une situation de vulnérabilité. Ce ne sont pas forcément les plus pauvres, mais ceux qui se sentent fragilisés, qui ont l'impression que quelque chose qui leur est dû leur a été retiré ou a été octroyé à d'autres. Une situation de crise les place dans une situation de vulnérabilité. La théorie du complot leur permet de reprendre le contrôle. Ils peuvent agir, résister, ne pas porter le masque, refuser le vaccin... Ils ne se sentent plus les moutons qui se contentent de suivre les ordres d'une autorité en laquelle ils n'ont plus confiance.

Il y a en France une perte de confiance

inquiétante dans la science, les experts et le monde politique. Si on évolue avec ce type de théories du complot qui n'ont plus besoin de faits pour être étayées, alors ça devient vraiment dangereux pour la démocratie.

Discutons, échangeons avec les personnes victimes de théories complotistes. C'est essentiel de ne pas les accuser de complotisme. Cela ne sert à rien. Blessés, ils risquent de se refermer à nouveau sur leurs théories.

Il est important de créer un terrain d'entente, de mettre en commun ce qui nous unit, de reconnaître la source de leur théorie. Le dialogue, le respect et l'écoute ouvriront peut-être une fenêtre.

PAR TÉLÉPHONE :

06 26 97 97 92

PAR MAIL :

snetaanat@snetaa.org

« Parler libre la pensée. »

Notre collègue **Murielle TURCHI**, psychologue clinicienne est à votre disposition.



LE SNETAA EXIGE

UN VRAI PARCOURS SUPÉRIEUR
POUR NOS BAC PRO



La note d'information du SIES d'octobre 2021 nous donne ces chiffres : en 2021, il y a eu 732 843 candidats au bac, 380 346 en bac général, 144 599 en bac techno et 207 898 en bac pro (28,4 % de l'ensemble des candidats).

Sur Parcoursup, 640 800 élèves se sont inscrits dont 126 253 bac pro ce qui représente 60,7 % des élèves de terminale professionnelle (375 151 bac général soit 98,6 % des élèves de terminale générale, et 139 432 bac techno soit 96,4 % élèves de terminale techno). Ont confirmé au moins un vœu en phase principale 619 164 lycéens soit 96,6 % des élèves inscrits sur Parcoursup (98,3 % en 2020). Ils ont notamment été 113 426 élèves de terminale professionnelle à confirmer leurs vœux, soit 54,5 % des élèves de terminale bac pro. Cela montre qu'une majorité des élèves de bac pro envisagent des études supérieures.

Attention toutefois : les candidats des séries professionnelles émettent aussi souvent des vœux en apprentissage qui suivent un autre calendrier et ne sont pas comptabilisés ici. Les 597 089 des candidats inscrits sur Parcoursup ont obtenu leur baccalauréat dont 105 151 bacheliers professionnels (17,6 % de l'ensemble des bacheliers alors qu'ils représentaient 16,5 % en 2018) ; les bacheliers généraux représentent quant à eux 60,8 % (contre 61,5 % en 2018), et les bacheliers technologiques représentent 21,6 %, (22 % en 2018).

Cette année, 84,6 % (soit environ 88 958) des candidats néo-bacheliers professionnels ont reçu une proposition, en hausse de 2,4 % par rapport à 2020 (97,6 % pour les bacheliers généraux et 92,5 % pour les bacheliers technologiques).

Par ailleurs, 5,4 % des bacheliers professionnels 2021 ont démissionné sans proposition positive (contre 1,6 % des bacheliers généraux et 3,3 % des bacheliers technologiques), et 10 % des bacheliers professionnels 2021 ont reçu uniquement des propositions négatives (contre 0,8 % des bacheliers généraux et 4,2 % des bacheliers technologiques). Au final,

66,5 % (soit environ 69 925) des bacheliers professionnels ont accepté une proposition en phase principale cette année (89 % des bacheliers généraux, 78,1 % des bacheliers technologiques).

En moyenne, les bacheliers professionnels ont attendu 8,7 jours (3,7 jours pour les bacheliers généraux, 7,1 pour les bacheliers technologiques) avant de recevoir leur première proposition. Ils en ont reçu 2,9 en moyenne (5,7 pour les bacheliers généraux, 4,1 pour les bacheliers technologiques). Les formations en BTS sont celles les plus souvent acceptées par les bacheliers professionnels (72,1 %) Viennent ensuite les licences (13,2 %), les D.E en sanitaire et social (6,2 %), puis d'autres formations (6,8 %).

En 2021, 19,3 % ont validé un vœu en apprentissage, + 3 points par rapport à 2020. Les formations en apprentissage représentent 2,7 % des propositions acceptées (+ 0,5 point et + 2 000 acceptations), principalement en BTS où 10,6 % des acceptations se font dans une formation en apprentissage (+ 2,7 points). Tous ces chiffres montrent que les bacheliers professionnels sont encore très largement les grands perdants de l'orientation post-bac.

On constate notamment qu'en partant d'un vivier de 207 898 candidats en bac pro, on arrive seulement à environ un tiers d'élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur. Cela tient au fait que seule la moitié des candidats au bac pro s'inscrivent sur Parcoursup (contre plus de 98 % des bac généraux et plus de 96 % des bac techno) et qu'ils sont en plus seulement 71 % à avoir reçu une proposition (contre 91,4 % pour les bacheliers généraux, et 83,3 % pour les bacheliers technologiques). À l'opposé, 10 % ont reçu uniquement des propositions négatives (contre 0,8 % des bacheliers généraux et 4,2 % des bacheliers technologiques).

Le SNETAA-FO revendique, pour les élèves de la voie professionnelle, un accès plus important à l'enseignement supérieur, parce que les diplômes du supérieur protègent

du chômage, permettent d'avoir une vie meilleure et même, selon l'OCDE, d'être un meilleur citoyen. Il faut valoriser l'inscription dans le supérieur auprès de nos jeunes, afin qu'ils prennent conscience des effets positifs qu'ils pourront retirer à suivre des études supérieures.

Cela passe par une meilleure information sur l'orientation avec notamment un accompagnement personnalisé sur ce sujet.

Cela nécessite également que nos lycées professionnels soient en mesure de donner à nos élèves les moyens de se préparer aux études qu'ils ont choisies.

Si le SNETAA-FO voyait dans les modules de terminale un bon outil pour accompagner nos élèves de LP à la transition vers l'enseignement supérieur, il constate aujourd'hui que ce dispositif n'a pas l'effet escompté. Le ministère ne s'est pas donné les moyens pour le rendre efficient.

Cela passe enfin par la capacité de notre système éducatif à proposer des voies de réussite adaptées aux bacheliers professionnels.

Pour le SNETAA-FO, il faut développer les ouvertures de BTS en LP, d'abord parce que c'est un gage de continuité pédagogique pour les bacheliers professionnels, mais également parce que le nombre de places en STS publique dans l'EN est aujourd'hui très largement sous-évalué (59 000 places disponibles à rapporter aux 105 000 bacheliers professionnels qui veulent poursuivre dans l'enseignement supérieur). Il est également nécessaire d'élargir l'offre destinée à nos élèves, notamment en prenant appui sur des formations d'une année tel que les mentions complémentaires, ou les classes passerelles qui donnent la possibilité aux élèves les plus fragiles d'allonger leur parcours de BTS d'une année.

Le SNETAA-FO continue à porter l'exigence d'un enseignement professionnel initial public et laïque du CAP au BTS, jusqu'à la licence professionnelle.

VIE SCOLAIRE

ET AED

Acette rentrée 2021, bon nombre de collègues CPE se sont retrouvés en difficulté lors du recrutement des AED et ce, malgré l'implantation de leurs établissements dans une zone attractive (proche d'universités, de lieux de formation...). Dans certaines académies, il apparaît que les équipes ont repris le travail en sous-nombre, cherchant des candidats, les postes restant vacants. Ce qui est préoccupant, c'est que ce phénomène semble s'amplifier.

Certaines causes ont pu être expliquées. Les AED qui sont étudiants ont énormément diminué. Il n'est pas rare aujourd'hui de retrouver dans des équipes la moitié des AED qui ne soient pas engagés dans une formation. De même, on retrouve beaucoup plus de candidatures féminines car à la recherche d'un temps partiel pour compléter un salaire et aussi composer vies familiale et professionnelle.

La rémunération entre aussi en ligne de compte : le salaire est d'environ 600 euros pour un mi-temps et 1 200 euros pour

un temps plein.

En cas d'études, un emploi du temps de 36 heures sans internat ou l'éloignement du lieu d'études peuvent être difficilement conciliables avec le métier.

Il semble aussi que les profils évoluent avec, outre les mères de famille, des personnes en reconversion, des personnes proches de l'âge de la retraite auxquelles il manque plusieurs trimestres de cotisation. Et puis, le recours aux réseaux classiques ne fonctionne pas aussi bien qu'avant, il ne faut pas hésiter à exploiter des nouvelles sources : CRIJ, réseaux sociaux, etc.

Enfin, il y a la précarité de la fonction.

Mais il est loin d'être rare que les AED s'épanouissent complètement dans cette mission, car beaucoup évoquent lors des entretiens le souhait de prolonger leur service.

Le SNETAA-FO considère qu'un véritable



champ de travail doit s'ouvrir pour définir ou redéfinir le métier d'AED essentiel au sein des établissements. Pourquoi ne pas laisser l'opportunité de créer un concours spécial « vie scolaire » pour les AED pour qu'ils obtiennent un véritable statut et qu'ils puissent bénéficier d'opportunités d'évolution de carrière au sein de l'Éducation nationale.

DDF :

LES MISSIONS DANS LES CFA-GRETA

Avec le développement de l'apprentissage au sein des CFA-GRETA dans les EPLE, les DDFPT concernés subissent une nette augmentation de la charge de travail pour assurer l'organisation pédagogique et le suivi des classes impactées par la mixité des publics, avec notamment les emplois du temps à adapter trop souvent pour coller à « l'alternance des apprentis ». Or, ce surplus de travail est rarement compensé, comme la circulaire du 13 octobre 2016 le prévoit, par la création de poste d'assistant au DDF ou par la possibilité de pouvoir s'appuyer sur les services administratifs de l'établissement, services déjà bien souvent eux-mêmes très surchargés.

Les apprentis non comptabilisés dans

les effectifs pour le calcul des DHG ne le sont pas davantage pour le calcul de l'indemnité de responsabilité des DDF. Dans les établissements où la progression du nombre d'apprentis évolue au détriment du nombre d'élèves, les DDF peuvent craindre, à terme, une diminution de leur indemnité.

Certains présidents de CFA-GRETA prévoient de faire signer une lettre de mission « apprentissage » aux DDF. Cela n'est pas acceptable ! Pour rappel, la lettre de mission n'est d'aucune utilité si elle n'est fait que « copier-coller » les missions de la circulaire ; c'est un des mandats du SNETAA-FO.

Et puis, la rémunération des DDF sur

les formations en apprentissage diffère selon les régions, les CFA-GRETA et les académies. L'équité est remise en question par cette décentralisation et le compte n'y est pas.

Le SNETAA-FO invite les DDF à maintenir une vigilance accrue face au développement du tout-apprentissage dans les LP et à la généralisation de la mixité des publics. Leurs missions doivent essentiellement porter sur l'organisation des enseignements, la coordination et l'animation des équipes d'enseignants et les relations privilégiées avec les partenaires extérieurs afin que cet apprentissage ne se développe pas au détriment de la formation initiale sous statut scolaire.

CONTRACTUELS

LE SNETAA-FO TOUJOURS SUR LE TERRAIN !

Le SNETAA-FO a organisé à Lens une formation à destination des contractuels. Ces formations sont toujours un moyen de répondre aux questions précises des collègues, de pointer des dysfonctionnements dont nos S3 se saisissent et, pour nous, une façon de s'approcher plus encore des réalités du terrain, des difficultés rencontrées. C'est un des leitmotifs du premier syndicat de l'enseignement professionnel. Pourtant, s'il n'est pas toujours aisé de tirer du particulier un enseignement plus général, certaines grandes lignes se dessinent assez aisément lors de ces moments et cela donne parfois lieu à des rencontres plus que marquantes.

C'était le cas pour Gabriel, après de nombreuses années passées comme chauffagiste et un grave accident du travail. Il est à la veille d'une cédésation dans ce que l'on appelle une seconde carrière, une autre des spécificités des PLP titulaires ou contractuels. Il a 28 années d'expérience dans le métier, presque 6 comme enseignant et il n'est qu'au niveau 6 de la 1^{ère} catégorie. Pour aller au bout de cette échelle, il lui faudrait encore 36 ans ! « C'est pas possible, constate-t-il, toutes ces années ne valent pas grand-chose. » C'est le problème d'un cadre national qui n'en est pas un, qui laisse aux académies une liberté totale dans la reprise de l'expérience professionnelle, une indispensable expérience qui ne leur est pas reconnue. C'est un des combats que mène le SNETAA pour les contractuels, une prise en compte de ces carrières à hauteur de ce qu'elles représentent et de ce qu'elles apportent aux LP. Gabriel se renseigne aussi pour le concours interne. Mais à vrai dire, il en sait déjà beaucoup sur sa situation et ses opportunités, on le sent vite. Il cherche en réalité à s'investir un peu, à donner « un coup de main », « les collègues ne se rendent pas compte de l'importance d'être syndiqué ».

C'est une toute autre raison qui pousse Aurélie à rentrer dans la salle. « Je ne sais pas trop à quoi ça sert un syndicat, c'est mon père qui m'a dit, alors je suis là ». Et



puis petit à petit, elle se raconte et nous sommes bouleversés, à plusieurs titres. Elle a un master 2 enseignement. Elle n'a jamais envisagé de faire autre chose que d'enseigner : « J'ai passé les 15 jours de vacances assise à travailler le concours, préparer mes cours et à m'ennuyer, je n'avais qu'une hâte, retrouver mes élèves ». Et pourtant, Aurélie est dans une situation des plus précaires. Elle a contracté un prêt étudiant qui grève son salaire ; elle a été nommée l'avant-veille de la rentrée dans deux établissements à 90 km de chez elle. « J'en ai pour 300 euros d'essence par mois. » « Une fois payés mon loyer, l'essence, les assurances, le prêt, il ne me reste plus beaucoup pour vivre. L'autre jour, un collègue dépité parlait d'une élève qui allait aux Restos du Cœur avec sa mère. Je n'ai pas osé lui dire que moi aussi. À part mon père, je ne l'ai dit à personne. » Elle nous montre ses tickets, elle a un peu honte avoue-t-elle. Aurélie est prof et les Restos du Cœur ont validé sa demande. « Certains bénévoles n'en croient pas leur yeux. Mais c'est pas grave » insiste-t-elle. « Je fais ce que j'ai toujours voulu faire. Je tiens le coup, la situation va s'améliorer. J'aurai mon concours et ça ira mieux ». Aucun apitoiement, elle est même mue par une conviction qui force le respect et nous fait du bien à tous.

Les formations du SNETAA servent à ça aussi, à parler, à vider son sac entre des pairs qui ne vous jugent pas. Mais pas seulement, puisqu'on en profite pour analyser ses contrats, ses fiches de paie, revoir ses droits, avertir sur l'absence de

subrogation en cas de congé maladie et envisager les éventualités de l'action sociale. Nous pointons quelques problèmes liés aux contrats, à l'heure de réduction de service (ou HSA) et à l'absence de prise en compte de sa situation. Des choses à clarifier, à surveiller, Fabrice, le responsable académique, lui aussi animé par une conviction mais d'un autre ordre, note tout ça : il faut vérifier ce problème de contrat, qu'il ne soit pas plus général. Il envisage déjà des coups de fils au DPE, voire une audience où porter ce dossier avec d'autres.

Les cas particuliers seront suivis au plus près par les militants et, comme souvent, ils rejoignent des problématiques plus larges et récurrentes que le SNETAA-FO porte sans relâche, la nécessité d'une prise en compte sérieuse de l'expérience professionnelle, l'urgence d'une véritable revalorisation qui permette aux agents contractuels d'envisager sereinement leur quotidien, la possibilité effective d'atteindre les niveaux les plus élevés des grilles, un traitement des affectations au plus près des situations et dans des délais raisonnables... Nous nous sommes engagés à retourner au plus vite dans l'académie de Lille, mais les prochaines formations seront à Montpellier, Carcassonne, Lyon et Bordeaux.

En attendant, si vous êtes contractuels, quelle que soit la question, n'hésitez pas à contacter le SNETAA-FO de votre académie ou le national ! Nous saurons vous écouter et vous répondre.

HANDICAP ?

SITUATION DE HANDICAP ? SOCIÉTÉ INCLUSIVE ?

En tant qu'enseignant, en tant que personne handicapée, en tant que collègue de salariés handicapés, en tant que citoyens vous rencontrez des personnes handicapées. Savez-vous que la définition du handicap a évolué depuis une cinquantaine d'années ?

Charles Gardou, anthropologue, professeur à l'Université Lumière 2 et spécialiste des questions liées à la vulnérabilité humaine particulièrement aux situations de handicap, explique cela. Au préalable, nous étions centrés sur les défaillances du corps que vivait une personne, ce qui déresponsabilisait les sociétés. Nous étions pour ainsi dire dans l'émotionnel ou le médical. Peu à peu, nous avons évolué vers une définition qui prend en compte la difficulté de la personne, qu'elle soit physique, motrice, sensorielle, psychique, mentale mais également les effets de l'environnement. Du coup, dans la définition du handicap, on est arrivé à la conclusion que le handicap est la résultante des difficultés de la personne et d'un contexte soit facilitant, soit entravant qui vient améliorer ou détériorer les effets de la déficience.

Illustration simple de cette nouvelle définition du handicap : les nombreuses trottinettes qui roulent sur les trottoirs ou qui y sont abandonnées. Mon copain, très mal voyant qui se baladait avec sa canne dans les rues n'ose plus sortir depuis qu'il a cassé sa canne dans un tas de trottinettes abandonnées sur un trottoir. Le handicap : la malvoyance ; contexte aggravant : les trottinettes abandonnées.

Cette nouvelle définition du handicap



fait du handicap une situation : à partir de là, l'impact des politiques sociales est primordial.

Comment en est-on arrivé là ? Trois dates pour trois textes fondamentaux...

- 1975 : loi d'orientation sur le handicap, dite loi Veil ;
- 2005 : loi du 11 février relative à l'égalité des droits, des chances des personnes handicapées ;
- 2007-2009 : convention internationale des droits des personnes handicapées de l'ONU, signée par la France et ratifiée en 2009. Cette convention a primauté sur le droit ; elle demande d'aller vers une société inclusive c'est-à-dire vers une société où tous et chacun sans exception ont les mêmes droits à la culture, à l'art, au travail. Les 33 articles de cette convention demandent aux sociétés un cheminement vers l'adaptabilité.

Charles Bardou en conclut que la société doit se définir comme une maison qui appartient à chacun, qu'il s'agit de la

flexibiliser pour que toutes les pièces soient accessibles à chacun. Il pense que la notion de société inclusive est gênante, même si pour l'instant ce terme est bien utile et que nous devons nous interroger sur les formes de privilèges qui perdurent, entraînant des exclusions.

Pour le SNETAA-FO, notre rôle, en tant que syndicalistes, est essentiel. Un collègue handicapé doit obtenir une situation de travail facilitant l'accès à son emploi en fonction des recommandations de la médecine de prévention. Il ne faut pas baisser les bras devant les tergiversations de sa hiérarchie ou du rectorat : ses demandes sont légales.

Nos collègues AESH demandent un statut et une meilleure rémunération, quoi de plus légitime quand on sait leur rôle auprès des enfants handicapés qui ont besoin d'eux pour suivre leur scolarité ?

Notre regard sur le handicap change, il s'appuie sur des textes réglementaires anciens qui ne sont pas toujours appliqués. Mais comme au SNETAA-FO, nous sommes des petits malins, nous saurons les faire appliquer !

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL

DE NOS COLLÈGUES RETRAITES : UN DEVOIR SYNDICAL, RÉPUBLICAIN ET HUMANISTE

L'isolement social des retraités, c'est quoi ? L'INSEE considère comme isolées les personnes n'ayant eu que quatre contacts ou moins d'ordre privé au cours d'une semaine de référence. Selon l'étude publiée en septembre 2019, « L'isolement social est la situation dans laquelle se trouve la personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes dans leur nombre ou leur qualité, est en situation de souffrance ou de danger. »

Ce phénomène d'isolement n'est pas nouveau. En 2014, déjà, la Fondation de France chiffrait, sur Les Solitudes en France, la part de la population en situation d'isolement relationnel à travers un baromètre fondé sur 5 cercles sociaux : familial, professionnel, amical, affinitaire et territorial dans lequel l'isolement se mesurait au regard des contacts, de leur qualité, de leur densité et de leur périodicité.

L'isolement touche toutes les générations, mais il est plus grave pour les personnes âgées et concernerait 900 000 personnes de plus de 60 ans. La diminution des relations sociales pour les personnes âgées a souvent pour origine les ruptures de vie (éclatement de la cellule familiale notamment lors du départ des enfants devenus adultes, deuils en particulier du conjoint), mais elle apparaît aussi en cas de handicap physique (perte d'autonomie, longue maladie...) ou encore elle est consécutive à la précarité économique (car la pension est souvent bien moindre que le revenu d'activité et au fil des années perd régulièrement de

son pouvoir d'achat : 10 % ce perte au cours de ces 10 dernières années).

Un tiers des Français de plus de soixante ans n'ont plus de contact avec qui parler de ses problèmes personnels, ne voient ni leurs familles, ni leurs amis et ne parlent pas, ni même à leurs voisins, et sont souvent dans un isolement extrême. C'est une sorte de « mort sociale ».

Et la crise du Covid-19 a accentué ces situations. Parmi nos aînés, 41 % ont ressenti un impact négatif sur leur santé mentale lors des confinements, parfois jusqu'à la dépression. Le gouvernement a tenté de prendre en charge ce problème. La ministre déléguée chargée de l'Autonomie, Brigitte Bourguignon, a ainsi créé un comité stratégique de lutte contre l'isolement des personnes âgées, co-animé par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). L'idée est de créer un lieu de travail et d'échanges autour de la question de la lutte contre l'isolement des personnes ayant besoin d'un soutien à l'autonomie.

Les premières décisions sont louables : encourager la citoyenneté, sensibiliser le grand public et lutter contre l'âgisme, prévenir et rompre l'isolement, renforcer une politique territoriale de proximité, diffuser les initiatives fructueuses et les bonnes pratiques.

De plus, un « vadémécum à destination des élus municipaux pour lutter contre l'isolement des personnes vulnérables

pendant la crise sanitaire » de cinq pages a été édité. Mais qui en a entendu parler ?

Pourtant, ce problème de l'isolement est de taille. Nous connaissons tous des collègues qui, partis en retraite, ne donnent plus signe de vie. Nous ne pouvons pas rester sans agir. Ce n'est même pas de la solidarité intergénérationnelle qu'il s'agit. C'est un devoir de solidarité et d'aide à la dignité humaine. Prendre un peu de temps pour faire une promenade même courte avec l'un de nos aînés, dire quelques mots permettra de reprendre contact avec la société, de ne pas se sentir isolé, méprisé. Appeler un ancien collègue peut l'aider à reprendre confiance. Lui envoyer un courriel et éventuellement lui proposer d'échanger grâce à l'utilisation de l'outil informatique ; lui expliquer comment fonctionne une visio-conférence de façon à pouvoir permettre par la suite d'échanger, c'est sortir de l'isolement...

Et, plus simple encore, inviter nos anciens militants à nos réunions syndicales, départementales ou académiques, voire créer une section départementale de retraités, avec des réunions mensuelles ou trimestrielles... serait un élan républicain à mettre en œuvre par intérêt non seulement syndical, mais par humanisme aussi, d'autant qu'elles peuvent se dérouler en présence de collègues du SNETAA « actifs » pour échanger sur le métier et l'actualité.

Et n'oublions pas que pour défendre nos retraites nous devons aussi nous rassembler pour peser sur les gouvernements. C'est aussi avec le SNETAA-FO que cela se fera !



CESU

(CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL) ET GARDE D'ENFANT DE 0 À 6 ANS

Vous êtes agents d'État titulaire ou non titulaire avec un contrat de droit public ou privé et rémunérés sur le budget de l'État : vous pouvez bénéficier du « CESU - garde d'enfant 0/6 ans ».

La circulaire du 5 novembre 2019 relative à la prestation d'action sociale interministérielle « CESU – garde d'enfant 0/6 ans » modifie la circulaire RDFS1427524C du 24 décembre 2014, assouplit les démarches et introduit une troisième tranche d'aide à 200 euros au bénéfice des agents vivant

maritalement ou en concubinage. Le droit n'est pas ouvert aux agents retraités de l'État. Afin de bénéficier du CESU - garde d'enfant 0/6 ans, il faut être affectés et/ou résider en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer.

Ce droit est ouvert à compter de la fin du congé de maternité ou d'adoption et jusqu'aux cinq ans révolus du ou des enfants précités. Le montant de l'aide accordée est déterminé en fonction : du (des) revenu(s) fiscal(aux) de référence (RFR) ; du nombre de parts du (des) foyer(s) fiscal(aux) des

personnes, ayant la charge effective et permanente de l'enfant, et répertoriés dans le logement du demandeur où l'enfant réside à titre principal ; de la situation familiale du demandeur.

Les demandes de CESU-garde d'enfant 0/6 ans au titre d'une année doivent être déposées auprès du gestionnaire désigné par l'état entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de cette année, le cachet de la poste faisant foi.

Vous souhaitez des informations complémentaires ? Contactez le SNETAA-FO !

PARTICIPATION

DE L'ÉTAT AU FINANCEMENT DE LA MUTUELLE DES AGENTS

L'État, à partir du 1^{er} janvier prochain, va verser tous les mois à ses agents titulaires ou non, la somme de 15 euros au titre de sa participation au financement de la cotisation d'assurance maladie complémentaire réglée par eux.

Pour cela, il suffira de déclarer auprès de l'administration, par le biais d'une plateforme internet appelée « Colibris », déjà connue pour le remboursement des frais de mission, son affiliation à une

mutuelle, quelle qu'elle soit. Il suffira de transmettre l'attestation délivrée par sa mutuelle sur la plateforme.

Attention ! À l'heure où nous imprimons, non seulement il n'est pas encore possible de suivre cette procédure dans toutes les académies mais en plus, certaines de ces dernières ont imposé une date limite de transmission de l'attestation pour que le premier versement soit effectué dès la paie de janvier. Renseignez-vous s'il

le faut auprès du secrétariat de votre établissement !

Pour le SNETAA-FO, même si elle n'est pas considérable, l'avancée dans le pouvoir d'achat des fonctionnaires et des contractuels est certaine. Le plus gros reste à faire : la revalorisation pour toutes et tous du point d'indice et des grilles de rémunération à tous les indices !

L'INDEMNITÉ

DE GARANTIE INDIVIDUELLE DU POUVOIR D'ACHAT (GIPA) EN 2021

L'arrêté du 23 juillet 2021 fixe pour cette année civile les éléments à prendre en compte pour le calcul de la GIPA (JO du 12 août 2021). La GIPA est sensée compenser la perte de pouvoir d'achat pour les collègues dont le traitement brut a moins augmenté que l'inflation sur une période de 4 ans.

Pour vérifier votre éligibilité en 2021, il faut prendre en compte la période du

31 décembre 2016 au 31 décembre 2020. L'inflation retenue pour cette période est de 3,78 %. Donc sont éligibles à la GIPA 2021 les collègues dont le traitement indiciaire brut jusqu'au 31 décembre 2020 a subi une augmentation inférieure à 3,78 %, depuis le 31 décembre 2016.

Pour comprendre, voici une simulation avec les éléments suivants pour un traitement brut en 2016 de 1 800 euros. Si le traite-

ment brut au 31/12/2020 est inférieur à $(1800 \times 103,78)/100 = 1868,04$ €, alors il y a éligibilité à la GIPA.

L'administration calcule alors la GIPA et effectue le versement ; la GIPA est soumise à la cotisation de la retraite additionnelle de la fonction publique.

Contactez le secteur relation adhérents du SNETAA-FO pour effectuer une simulation !

GUYANE :

SITUATION TOUJOURS DIFFICILE POUR LES LYCÉENS GUYANAIS

A lors que depuis la mi-novembre, l'ensemble des départements de métropole, les Antilles, La Réunion et Mayotte sont tous, à nouveau, soumis au protocole sanitaire de niveau 2, la Guyane continue d'appliquer un protocole de niveau 4. Cela entraîne l'hybridation des cours pour les lycéens, avec des jauges à 50 %. Cette situation qui perdure ne va pas améliorer les chiffres du

décrochage scolaire puisque de récentes études rapportent qu'en Guyane 15 % des 15-17 ans ne sont plus scolarisés, contre 5 % à l'échelle nationale.

Le SNETAA-FO apporte tout son soutien à tous les collègues de Guyane qui continuent à assurer à œuvrer pour la réussite de leurs élèves dans des conditions souvent compliquées.



NOUVELLE-CALÉDONIE :

FIN D'ANNÉE SCOLAIRE PERTURBÉE !

La vague épidémique qui s'était abattue en septembre sur la Nouvelle-Calédonie avait conduit à un confinement du territoire et à la fermeture complète des établissements scolaires. Les vacances de la 4ème période, ayant alors été avancées de 2 semaines, les élèves étaient revenus progressivement dans les établissements à partir du 12 octobre, date de reprise officielle, néanmoins un fort absentéisme avait été constaté, spécialement dans la voie professionnelle et dans les zones isolées.

Difficile en effet de remotiver des élèves

en cette fin d'année scolaire australe, d'autant que les examens, à l'instar de ce qui s'était produit en métropole pour la session 2020, ont été annulés.

Ainsi, pour les examens professionnels et pour les BTS, les épreuves ponctuelles écrites, orales et pratiques seront évaluées à partir du contrôle continu. Même traitement pour les contrôles en cours de formations qui n'auront pas été accomplis, d'ici la fin de l'année 2021. Seul l'oral de rattrapage du bac professionnel sera organisé début décembre selon le calendrier initial.

Enfin, les vacances d'été ont, elles aussi, été avancées pour débiter le 11 décembre. La reprise des vols inter-îles depuis la mi-novembre et surtout à destination de la métropole, devrait permettre aux collègues qui en ont besoin de s'évader un peu après une année scolaire qui s'est avérée encore bien compliquée.

Le SNETAA-FO souhaite d'excellentes vacances d'été à tous, personnels et élèves, en attendant la rentrée prévue le 11 février pour les enseignants et le 14 février pour les élèves !



© LA CROIX

GADELOUPE :

UNE SITUATION SOCIALE COMPLIQUÉE

A lors que la situation sanitaire s'améliore doucement depuis quelques semaines en Guadeloupe, ce qui lui a permis de sortir de l'état d'urgence sanitaire au 15 novembre, c'est la situation sociale qui explose. En effet, une grève générale a été lancée le même jour, par un collectif d'organisations syndicales et citoyennes pour protester contre le pass

sanitaire et l'obligation vaccinale des soignants, ce qui a déjà provoqué de nombreux blocages dans l'île. Cette situation pourrait entraîner des perturbations sur les cours des élèves, qui connaissent depuis septembre une scolarité compliquée. En effet, rappelons-le, les lycéens n'ont repris le chemin de l'école en 100 % présentiel que depuis la fin du mois d'octobre.

BRÈVES

01. UN PRÉAU POUR LES PROFS ?

Issue du Grenelle de l'Éducation, l'association Préau a pour but d'offrir des prestations culturelles, sociales, touristiques et de loisirs à destination de tous les personnels de l'Éducation nationale. Elle devrait être disponible courant décembre, mais on ne connaît pas encore les modalités d'adhésion, ni le coût de la cotisation, ni les crédits qui lui seront alloués.

À condition que cela n'empiète pas le budget de l'Action Sociale du ministère (déjà largement insuffisant !), la création de ce « comité d'entreprise » apportera peut-être quelques bénéfices aux profs.



02. FIN D'ANNÉE SCOLAIRE À WALLIS-ET -FUTUNA ET EN NOUVELLE-CALÉDONIE

À Wallis, tout comme en Nouvelle-Calédonie, les examens ponctuels sont remplacés par les notes du contrôle continu pour la session 2021.

Les vacances, elles, débutent le 18 décembre, comme initialement prévu et des vols ayant déjà été programmés, les collègues originaires de la métropole pourront se rendre chez eux et en profiter pour revoir leur famille à l'occasion des fêtes de fin d'année puisque les voyages ne sont plus soumis à un motif impérieux comme l'an passé.

03. PROGRAMME D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE EN OUTRE-MER

Adaptation du programme d'histoire-géographie dans les départements et régions d'outre-mer pour la classe terminale professionnelle.

Les instructions relatives à ces adaptations sont fixées conformément à l'[annexe ci-jointe de l'arrêté du 24 septembre 2021](#) (JO du 08 octobre 2021-BO n° 39 du 21 octobre 2021).

04. PROGRESSION DE L'ENSEIGNEMENT DES LV EN SÉRIE PROFESSIONNELLE

Selon une étude de la DEPP, « dans les filières du second cycle professionnel, l'enseignement des langues vivantes progresse nettement : + 4,5 points sous l'effet d'un renforcement des LV2 (35,6 % des élèves sont concernés par une LV2 en 2020, contre 31,1 % dix ans plus tôt).

Ce renforcement illustre l'enjeu croissant de l'enseignement des langues vivantes, y compris dans les filières professionnelles courtes. Cette évolution va aussi dans le sens de l'intérêt notable, ces dernières années, des élèves en formation professionnelle pour les programmes de mobilité de formation Erasmus +.

« Where is Bryan ? Bryan is in English class ! »

05. QUAND L'HEURE SUPPLÉMENTAIRE NE FAIT PLUS EXCEPTION...

Par le décret n°2021-61326 du 12 octobre 2021, il est désormais possible d'effectuer des HSA pour les enseignants titulaires du second degré travaillant à temps partiel. Le texte précise que ces heures complémentaires d'enseignement peuvent être attribuées « à leur demande » « excédant les maxima des services résultant de la quotité de travail à temps partiel ». Quel en est l'objectif : palliatif au manque d'enseignants ou à la faiblesse des salaires ?...



06. APPRENTISSAGE

Dans un rapport du Sénat sur l'Égalité des chances et l'émancipation de la jeunesse, l'apprentissage est présenté comme une solution aux jeunes « pour lesquels l'enseignement scolaire classique n'est pas adapté » et qui leur permettraient de « bénéficier d'un revenu » en parallèle d'une formation. Or, selon l'étude, plus les jeunes sont éloignés de l'emploi, moins le système de l'apprentissage serait adapté : « en 2020 (...), seuls 6 % des contrats d'apprentissage visaient l'obtention d'un titre de niveau 1 (savoirs de base) et 8,5 % un titre de niveau 2 (savoirs professionnels) ». Ce sont surtout les préparations à un diplôme du supérieur qui connaissent un essor : « 20 % de contrats pour un diplôme au moins équivalent à la licence et 20 % au BTS » alors que les niveaux équivalents au CAP n'ont connu qu'une augmentation de 7 % des demandes de 2019 à 2020.

Comme quoi, malgré tout, la première chance reste celle que l'on acquière à l'École ! Celle qui l'engage vers une véritable émancipation professionnelle et personnelle du jeune pour favoriser ensuite l'assurance de choix de poursuites de formation pleinement assumés.

07. PROFESSEURS PRINCIPAUX ET VOIE PRO

D'après une note d'information de la DEPP parue en octobre, 47,3 % des enseignants en LP sont professeurs principaux (PP) et 1,3 % d'entre eux sont même sur deux classes.

On compte 9,9 % de PP qui ne sont pas titulaires (sur 15,3 % de non-titulaires enseignants en LP).

Enfin, près des deux tiers des classes de terminale professionnelle disposent de deux PP.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Encore une année marquante pour l'Éducation à plusieurs titres. Les publications sont nombreuses et la sphère médiatique en effervescence. C'est pourquoi nous proposons à tous nos adhérents qui le souhaitent de recevoir la revue de presse hebdomadaire du SNETAA-FO.

Cette sélection d'articles est réalisée afin de permettre un éclairage sur les thématiques d'actualité, non seulement sur les questions de l'enseignement professionnel mais aussi sur tous les sujets connexes à l'Éducation nationale, la fonction publique, susceptibles de nous intéresser.

Pour recevoir cette revue de presse, il vous suffit de nous transmettre le bordereau suivant dûment complété.

Je souhaite recevoir, par mail, la revue de presse hebdomadaire du SNETAA-FO.

Nom :

Prénom :

Académie :

Mail :

.....

THÉÂTRE



FALLAIT PAS LE DIRE !

Qui peut dire quoi ? Quand ? A qui ? Et dans quelles circonstances ? Alors qu'il est des domaines où la parole se libère, il y a des choses qu'on ne peut plus dire.

Des petits mots du quotidien aux questions existentielles en passant par les secrets de famille, Elle et Lui se disent et se contredisent.

THÉÂTRE DE LA RENAISSANCE

20 boulevard Saint-Martin, 75010 PARIS -
M° Strasbourg Saint Denis (4,8 et 9)

Du mer. au sam. 19h, dim. à 15h

Tarifs : de 15 à 63€

LE CHIFFRE DU MOIS

52% c'est le nombre de Français ayant diminué leurs sorties culturelles. Selon l'étude menée par Harris Interactive et le ministère de la Culture sur un panel de 3 025 personnes, près d'un Français sur deux ne s'est pas rendu dans un lieu culturel depuis l'instauration du pass sanitaire cet été (88% les fréquentaient avant la crise) et 24% préfèrent désormais privilégier les offres numériques.

Beaux Arts Magazine, Décembre 2021 N° 13392, 7€

BANDE DESSINÉE



TÉLÉTRAVAIL - NOUVEAU MODE D'EMPLOI

Imaginez qu'un beau jour, il ne soit plus possible de se passer du télétravail... Que le terme se retrouve dans les bouches de tout le monde, que le phénomène s'apparente à une mode ravageuse et frénétique qui contaminerait la planète entière... Nous nous retrouverions alors en confrontation directe avec les joies et les peines du travail à la maison. Pour accompagner tous ceux pour qui la maison – ou le jardin, ou la plage, ou ce que vous voulez ! – est un bureau – qu'on ne nous fasse pas croire que

les auteurs de bandes dessinées sortent de chez eux ! Un petit ouvrage taquin, rempli de gags tous plus cocasses les uns que les autres !

disponible en librairie et en ligne.

ACTUELLEMENT AU CINÉMA



MADRES PARALELAS

Deux femmes célibataires se rencontrent dans une chambre d'hôpital sur le point d'accoucher. Janis, d'âge mûr, est folle de joie. Ana en revanche, est une adolescente effrayée et traumatisée. Le hasard de cette rencontre changera leur vie à toutes les deux.

EN SALLES LE 01 DÉCEMBRE 2021



ROSE

Rose, 78 ans, vient de perdre son mari qu'elle adorait. Lorsque sa peine laisse place à une puissante pulsion de vie lui faisant réaliser qu'elle peut encore se redéfinir en tant que femme, c'est tout l'équilibre de la famille qui est bouleversé...

EN SALLES LE 08 DÉCEMBRE 2021



ANIMAL

D'ici 50 ans le monde pourrait devenir inhabitable. La source du problème : notre relation au monde vivant. On comprend alors que l'être humain a cru qu'il pouvait se séparer de la nature en oubliant qu'il est la nature. Il est, lui aussi, un Animal.

EN SALLES LE 01 DÉCEMBRE 2021

NICE



MUSÉE MARC CHAGALL

LE PASSEUR DE LUMIÈRES

Parmi d'autres trésors, découvrez l'extraordinaire maquette de la « Rose » pour la Cathédrale de Metz et les vitraux azurés de « La Création du Monde », dans une exposition méditative et changeante au fil de la lumière du jour.

Jusqu'au 10 janvier 2022

BRUAY-LA-BUISSIÈRE



CITÉ DES ÉLECTRICIENS

UNE CITÉ À TAILLE HUMAINE

La plus ancienne cité minière préservée du Nord de la France restituée aujourd'hui le souvenir des plusieurs dizaines de milliers de travailleurs et travailleuses qui ont habité l'édifice et les ressuscitent, le temps d'une exposition.

Jusqu'au 24 avril 2022

PARIS



MUSÉE D'ART MODERNE

LES FLAMMES, L'ÂGE DE LA CÉRAMIQUE

Entre l'artisanat, l'art et le design, la céramique s'affirme comme une source d'inspiration inépuisable à travers les siècles. L'une des plus anciennes manifestations culturelles inspirant Paul Gauguin, Salvador Dalí ou encore Marcel Duchamp.

Jusqu'au 06 février 2022

LYON



MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN

PERFORMANCES 1976-1988

Ensemble, Marina Abramović et Ulay formèrent l'un des couples les plus créatifs et tumultueux de l'histoire de l'art contemporain. Cet automne, le maLYON s'offre une rétrospective sur les 12 années de symbiose de ces deux génies.

Jusqu'au 02 janvier 2022

CORTE



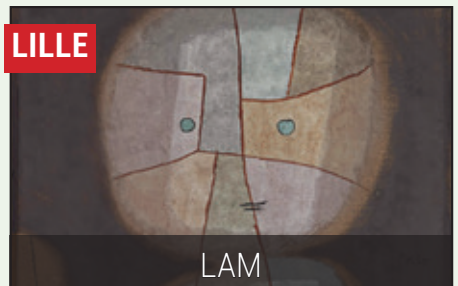
MUSÉE DE LA CORSE

MATISSE EN CORSE

1898, l'année qui nous renvoie à une période charnière où l'artiste découvre la Corse. Émerveillé par la couleur et la lumière, le maître fauve y peindra une cinquantaine de tableaux, constituant un tournant décisif dans sa carrière.

Jusqu'au 31 décembre 2021

LILLE



LAM

ENTRE DEUX MONDES

Le musée d'art moderne lillois présente le travail du peintre suisse Paul Klee : 120 œuvres qui retracent les voies empruntées par l'artiste pour explorer les arts préhistoriques et premiers en passant par les dessins d'enfants et d'aliénés.

Jusqu'au 27 février 2022

LECTURE

LAURÉATE DU PRIX GONCOURT DES LYCÉENS 2021 :
CLARA DUPONT-MONOD POUR « S'ADAPTER »

Durant deux mois, guidés par des enseignants passionnés, les lycéens départagent la sélection de l'Académie Goncourt. Conjointement organisé par la Fnac et le ministère de l'Éducation nationale, ce choix de la jeunesse fait du Goncourt des Lycéens l'un des plus beaux prix littéraires et l'un des plus attendus. « S'adapter » c'est donner la voix à cette fratrie qui doit désormais trouver comment vivre et accompagner ce nouveau frère qui n'est pas comme les autres. En s'inspirant de sa propre histoire, l'auteure narre les différentes réactions auxquels les membres de la famille font face : l'amour, la peur, le refus, l'envie de protéger, le désir de réparer, de combattre. Un texte profond qui nous plonge au cœur de la question sur la différence. Une très belle réussite accompagnée de très beaux prix.

« Dira-t-on un jour l'agilité que développent ceux que la vie malmène, leur talent à trouver chaque fois un nouvel équilibre, dira-t-on les funambules que sont les éprouvés ? »

Éditions STOCK, disponible en librairie et en ligne.

CONTRIBUTEURS



JEAN-MARIE TARTARE

Secrétaire national chargé des relations avec les adhérents et les mutations, PLP P1315 Maths-Sciences dans l'académie de Corse. Élu au Bureau National et militant depuis plus de 20 ans au SNETAA.



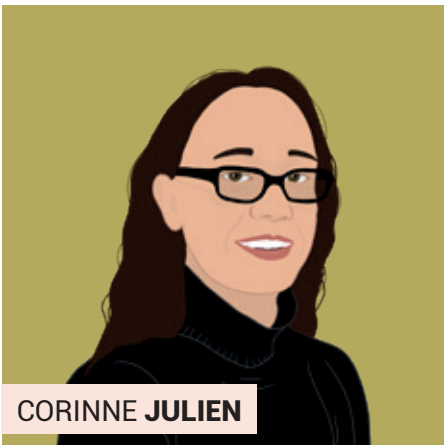
MURIEL WENDLING

Secrétaire nationale chargée de l'outre-mer. PLP lettres-histoire dans l'académie de Strasbourg ; commissaire paritaire académique et nationale. Militante depuis 2004.



MAXIME SANCHEZ

Secrétaire national délégué en charge des collègues contractuels, PLP Lettres-Espagnol et Syndiqué au SNETAA depuis 2011. Secrétaire départemental de la FNEC-FP-FO 64 et élu au CTSD 64 depuis 2014. Secrétaire fédéral depuis le congrès de Clermont en 2019.



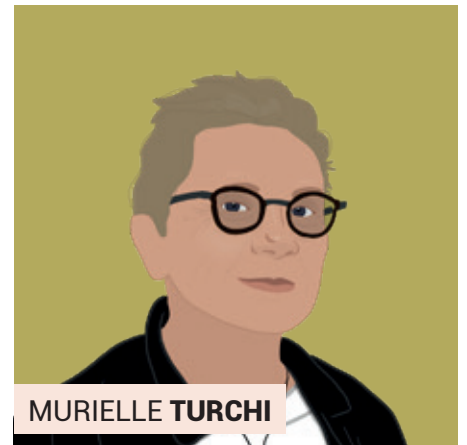
CORINNE JULIEN

Secrétaire nationale déléguée, affectée au secteur communication/organisation. Enseignante PLP en lettres-histoire, militante de l'académie de Bordeaux.



MARIE-JOANA CHAMLONG

Secrétaire nationale déléguée affectée au secteur de la pédagogie. Enseignante d'Arts appliqués depuis 17 ans. Déléguée académique du SNETAA à Créteil.



MURIELLE TURCHI

Conseillère technique nationale en charge des relations avec les adhérents. PLP en économie-gestion dans l'académie de Paris et psychologue-clinicienne depuis plus de 16 ans.

**LIRE L'AP MAGAZINE,
C'EST DÉJÀ AGIR !**



**SOUTENEZ LE SNETAA-FO ET DÉFENDEZ
L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL !**